



Procès-verbal n°20

Séance extraordinaire du jeudi 14 novembre 2019 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2019
3. Nomination d'un membre de la commission ad hoc PAL, en remplacement de Laurent Siliprandi, démissionnaire
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2019
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la perception de l'impôt foncier
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'étude de 140'000 francs pour élaborer le projet de rénovation du collège des Tertres
7. Interpellations et questions
8. Lettres et pétitions
9.
 - a) Communications du Conseil communal
 - b) Communications du bureau du Conseil général
10. Divers

Le président Daniel Jolidon (GCD-PLRT) ouvre la séance et salue le Conseil communal in corpore, les membres du Conseil général, l'administration communale, les deux membres de la presse ainsi que le public.

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, **le président** passe directement au point 1.

1. Appel

Le secrétaire **Elia Pecoraro** (GCD-PLRT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 31 membres suivants (y.c. le président) :

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Albert Patrick (GCD-PLRT) | 17. Marie-Thérèse Philippe (GCD-PLRT) |
| 2. Amez-Droz Laurent (GCD-PLRT) | 18. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 3. Bajrami Belul (PSLT) | 19. Montini Marino (GCD-PLRT) |
| 4. Bensimon Nathaniel (ELT) | 20. Montini Michel (GCD-PLRT) |
| 5. Bhimjee Soorekha Julia (PSLT) | 21. Muster Michel (PSLT) |
| 6. Brönnimann Erich (ELT) | 22. Pecoraro Elia (GCD-PLRT) |
| 7. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 23. Perret Pascal (GCD-PLRT) |
| 8. Chassot Nadia (ELT) | 24. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 9. Dolder Christophe (GCD-PDC) | 25. Planas Michel (ELT) |
| 10. Ducraux Armand (ELT) | 26. Rieder Emmanuel (GCD-PLRT) |
| 11. Fridez Alain (GCD-PLRT) | 27. Ros Jean-Paul (PSLT) |
| 12. Glardon Philippe (PSLT) | 28. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 13. Gomes Bruno (PSLT) | 29. Ryser Frédéric (GCD-PLRT) |
| 14. Jolidon Daniel (GCD-PLRT) | 30. Smith Ted (GCD-PLRT) |
| 15. Lauper Theresia (ELT) | 31. Suter Laurent (GCD-PDC) |
| 16. Luthi Michel (ELT) | |

Excusé(e)s :

- | | |
|---------------------------------|-----------------------------|
| 1. Amez-Droz Jérôme (GCD-PLRT) | 5. Gligorov Ivan (PSLT) |
| 2. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 6. Homberger Jan (GCD-PLRT) |
| 3. Burgdorfer Claude (GCD-PLRT) | 7. Sebhatu Luul (PSLT) |
| 4. Geijo José Luis (GCD-PLRT) | 8. Vaucher Pascal (ELT) |

Absent(e)s :

1. Caron Eric (PSLT)
2. Gerbex Jean-Charles (GCD-PLRT) [arrivée tardive]

Par conséquent, **la majorité est fixée à 16.**

En l'absence du questeur Jean-Charles Gerbex (GCD-PLRT), Patrick Albert (GCD-PLRT) complète le bureau.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Binggeli Maurice (PSLT), président
Butin Yannick (GCD-PLRT), vice-secrétaire
Eugster Martin (ELT), membre
Hoffmann Heinz (GCD-PLRT), vice-président
Rotsch Daniel (PSLT), secrétaire

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2019 est adopté à l'unanimité, avec les remerciements à son auteure pour l'excellente qualité du travail fourni.

3. Nomination d'un membre de la commission ad hoc PAL, en remplacement de Laurent Siliprandi démissionnaire

Est nommé tacitement : **Laurent Amez-Droz** (GCD-PLRT)

- Applaudissements -

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2019

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, notre règlement communal impose de valider l'organe de révision chaque année. Aujourd'hui, nous vous présentons la comparaison de différentes offres demandées car en juin dernier, nous vous avons promis de ne pas mandater à nouveau la fiduciaire ayant révisé les comptes ces dernières années. En effet, le résultat des documents fournis n'était pas satisfaisant de votre point de vue.

Par conséquent, nous avons respecté notre parole et vous avons fourni une comparaison des offres reçues. Nous avons choisi une fiduciaire ayant déjà opéré dans différentes communes neuchâteloises et connue de notre chef du service Finances.

Vous aurez remarqué que l'offre est estimée entre 12'000 et 15'000 francs, mais la première année, il faudra plutôt tabler sur 15'000 francs, sachant qu'il faudra tenir compte de l'apprentissage de notre comptabilité communale ainsi que de la révision du SCI. Si le mandat est renouvelé, le montant de 12'000 francs devrait s'appliquer aux années suivantes. Merci. »

Le président donne la parole aux commissions.

Michel Planas (ELT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de notre séance de préparation du 5 novembre, nous avons pris acte du rapport du Conseil communal concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2019.

C'est suite à la demande du Conseil général que le Conseil communal propose une nouvelle société, en l'occurrence la fiduciaire Soresa SA pour la révision des comptes 2019, qui portera sur le compte de fonctionnement mais également sur le système de contrôle interne mis en place pour la fin de cette année.

La commission financière recommande à l'unanimité de ses membres d'accepter cette proposition, dont le coût hors taxes est devisé entre 12'000 et 15'000 francs. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Ted Smith (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, notre groupe a accepté la proposition qui a été faite par le Conseil communal. »

Bruno Gomes (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance, le PSLT a accepté à l'unanimité la proposition du Conseil communal. »

Michel Planas (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de notre séance de préparation du 11 novembre, nous avons pris acte du rapport du Conseil communal concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2019.

L'ELT a accepté à l'unanimité de ses membres présents le choix du Conseil communal. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité. »

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la perception de l'impôt foncier

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, au printemps de cette année, le Grand Conseil a voté une réforme fiscale qui favorise les habitants du canton, mais qui défavorise les communes par rapport à la perception des revenus fiscaux provenant des personnes physiques et morales.

En contrepartie, lors de l'approbation de cette réforme fiscale, le Grand Conseil a accepté qu'il y ait des compensations pour les communes, dont l'une fait l'objet du rapport qui vous est présenté. Il s'agit de l'extension de la perception de l'impôt foncier sur les immeubles de rendement situés sur le territoire communal.

L'impôt foncier était précédemment prélevé uniquement sur les personnes morales et l'extension est faite pour assujettir également les personnes physiques.

Nous sommes en présence d'une baisse fiscale à venir estimée entre 750'000 et 800'000 francs du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques suite à la réforme précitée. Grâce à la proposition que nous vous faisons aujourd'hui, nous avons la possibilité de compenser environ 210'000 francs par rapport au budget 2019 avec l'extension de l'impôt foncier.

Lors du Conseil général du 19 septembre 2019, un point de l'ordre du jour concernait la baisse du coefficient fiscal, qui a été approuvée. Lors de ma présentation, dans les conclusions, j'avais expressément expliqué qu'il fallait que lors de la séance de novembre 2019, le Conseil général valide l'élargissement de la perception de l'impôt foncier avec un taux de 1.5% afin que la baisse fiscale puisse être supportable dans le budget 2020.

Aujourd'hui, nous en sommes au vote de cet impôt foncier et il faut être conscient que toute modification négative par rapport aux chiffres qui sont présentés ici, ainsi que les 630'000 francs prévus, impacteront le budget 2020 d'autant dans les chiffres rouges.

Afin de supporter la baisse d'un point d'impôt, nous avons prévu d'élargir cet impôt foncier et le temps est venu de tenir les promesses implicites que vous avez faites en acceptant cette baisse fiscale et en suivant la proposition que j'avais faite en indiquant qu'il fallait accepter cet impôt foncier à hauteur de 1.5%. Merci. »

➤ Arrivée de Jean-Charles Gerbex. La majorité passe à 17.

Le président donne la parole aux commissions.

Pierre André Rubeli (PSLT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière a pris connaissance du rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la perception de l'impôt foncier.

Au regard du changement de loi voté au Grand Conseil, des évaluations chiffrées nous ont été rapportées pour constater le revenu pouvant être réalisé en compensation notamment d'autres baisses de recettes fiscales.

Après présentation de divers taux, comparaisons de divers cantons et communes, la commission financière est d'avis qu'il faut suivre la proposition du Conseil communal, à savoir l'élargissement de l'impôt foncier, son harmonisation comme dans la plupart des communes des environs et du canton.

L'arrêté est soutenu à l'unanimité par la commission financière. Je vous remercie. »

Le président donne la parole aux groupes.

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 11 novembre écoulé, les membres présents de l'ELT ont pris connaissance et discuté du rapport du Conseil communal relatif à la perception de l'impôt foncier.

A partir du moment où l'on doit se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi cantonale sur les contributions directes pour continuer de prélever cet impôt, notre groupe, soucieux de la santé financière de notre commune, verrait mal qu'on y renonce, surtout après avoir accepté une baisse du coefficient fiscal lors de la dernière séance de ce Conseil.

Notons que cet impôt ne concerne que les immeubles et logements de rendement, à l'exclusion de ceux habités directement par le(s) propriétaire(s).

La question s'est aussi posée de savoir si ce ne serait pas l'occasion d'ajuster le taux à ceux des autres communes voisines ?

Au final, l'ELT a accepté, à l'unanimité des membres présents, le projet d'arrêté concernant la perception de cet impôt. »

Michel Montini (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de groupe, le GCD s'est penché avec beaucoup d'intérêt sur le rapport présenté par le Conseil communal sur la perception de l'impôt foncier.

Le GCD ne partage pas l'avis du Conseil communal s'agissant de la perception de cet impôt foncier, étant entendu que nous avons le sentiment que d'un côté, la collectivité publique respectivement l'Etat veut donner aux citoyens d'une main pour immédiatement reprendre d'une autre main.

Nous avons par conséquent mis dans la balance un certain nombre d'intérêts. Le premier est le principe qui a été suivi et déclaré comme une volonté de l'Etat et des communes, d'éviter ce fameux exode fiscal que nous connaissons maintenant depuis plusieurs années.

Si nous souhaitons lutter efficacement contre l'exode fiscal, c'est-à-dire le fait que les citoyens aillent vers des cieux fiscaux (pas très éloignés) plus cléments, il faut évidemment baisser la pression fiscale.

Je ne vais pas prolonger plus longtemps le suspense. Le GCD ne combat pas totalement la perception d'un impôt foncier car il est conscient qu'il faut aussi tenir compte de la situation générale du budget communal. Ce que nous avons constaté est que l'idée du Conseil communal de percevoir une taxe de 1.5% représente des rentrées fiscales supplémentaires à celles qui sont aujourd'hui engrangées dans le cadre de la perception de l'impôt foncier.

Nous avons procédé à nos calculs en prenant pour base les données communiquées par le Conseil communal, soit les exercices comptables 2018 et 2017 figurant à la page 1, sous chiffre 2 « Développement ». En 2018, l'impôt a rapporté 391'000 francs et 416'000 francs en 2017.

Pour arriver à un montant arrondi de 420'000 francs, il suffit d'appliquer une règle de 3 et le résultat obtenu est un taux d'imposition de 1%.

Je tiens à rappeler ici que le taux indiqué par l'Etat de 1.6% représente un maximum et les communes ne sont pas tenues d'imposer de la sorte leurs citoyens, respectivement leurs contribuables.

Nous avons parlé de comparaison en indiquant qu'il fallait voir ce qui se passe autour de nous. Autour de nous, il n'y a pas que Saint-Blaise et Hauterive. En effet, il y a des communes situées de l'autre côté de la Thielle, dans le canton de Berne par exemple et pour certaines un petit peu plus loin dans le canton de Fribourg. Nous savons que dans ces cantons, la pression fiscale est bien moindre que celle exercée dans le canton de Neuchâtel.

Dans ces cantons, un impôt foncier est également perçu, sous le nom de taxe foncière dans le canton de Berne, mais le montant de 1.5 % est considéré comme un maximum et il n'est pas atteint dans les communes voisines dudit canton.

Si nous souhaitons réellement faire une comparaison, il faut tout comparer et quand on veut comparer, il faut regarder la pression fiscale dans son ensemble et pas seulement en regardant le voisin direct, soit Saint-Blaise.

Dans sa très large majorité (10 pour, 2 contre et 2 abstentions), nous déposons une proposition d'amendement du GCD de porter ce taux à 1%, ce qui permettrait à la commune de La Tène de maintenir les recettes fiscales liées à cet impôt foncier, sans les augmenter. Cela nous paraîtrait incohérent de donner d'une main pour reprendre immédiatement de l'autre.

Je dépose donc ce texte à l'attention du président du Conseil général ainsi qu'à la presse, de manière à ce que l'on vote sur quelque chose de bien clair. Merci de votre attention. »

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je précise qu'il faut distinguer l'impôt foncier de l'exode fiscal (nombre de contribuables situés sur le territoire communal ou cantonal qui partent dans d'autres communes ou d'autres cantons).

Dans le cas présent, il s'agit de l'emplacement du bien qui est déterminant, que la personne propriétaire soit domiciliée dans le canton de Neuchâtel ou dans un autre canton, l'impôt sera perçu de toute façon et sera au bénéfice de la commune. Il faut bien comprendre que ce n'est pas parce que les gens déménagent ou non que l'on percevra plus ou moins. Merci. »

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je ne savais pas trop comment faire cette intervention et je me suis dit, il y a quelques minutes, qu'il fallait parler avec son cœur, alors au nom du PSLT, je vous dis que je me fais du souci.

Je me fais du souci pour cette commune parce qu'il est un fait que nous tous ici, tous partis confondus, souhaitons son bien. Vouloir le bien de la commune, c'est vouloir le bien de la personne morale de la structure communale, mais c'est également vouloir le bien des citoyens et des citoyennes, dont les contribuables.

Il n'est pas toujours facile de savoir comment faire juste pour trouver un équilibre entre l'un et l'autre. Nous sommes certains, au sein du PSLT, que lorsque le ménage financier communal va mal, il y a ou aura des répercussions extrêmement négatives sur les contribuables. Nous l'avons vécu par une certaine incurie des autorités de Marin et des autorités de La Tène, ce qui a fait que nous avons bouffé notre magnifique fortune. Nous avons le deuxième meilleur taux fiscal, mais à l'époque nous perdions million après million et tout d'un coup, tous partis confondus, nous nous sommes rendus compte que c'était l'hallali et nous avons décidé d'augmenter l'impôt de 15 points, ce qui a fait que certains d'entre nous ont entendu des remarques disant « pourquoi n'avez-vous pas fait cela avant, mais de manière plus tempérée ? »

Au fond, M. Montini a raison de dire de comparer, mais comparons tout. Nous ne pouvons pas juste comparer la situation fiscale des communes neuchâteloises avec celles du canton de Vaud de l'autre côté du lac ou des communes campagnardes bernoises. Nous avons des services qu'ils n'ont pas, comme les transports. Nous avons des avantages et ceux-ci se paient. Il est vrai qu'en ce moment ils se paient trop cher, mais nous avons énormément d'avantages dans ce petit canton : deux hôpitaux, une université, etc. Il faut toujours mettre les choses en relation. Quand vous habitez Cudrefin, Gampelen ou certaines communes de ces régions, la voiture est nécessaire pour tout, pour conduire vos gamins, pour aller dans les structures scolaires supérieures, pour tout.

Le 13 juin dernier, le GCD a déposé une motion demandant au Conseil communal d'examiner une baisse fiscale de 2 points. A ce moment-là, je le reconnais, au sein du PSLT nous avons fait une connerie. Nous n'étions pas pour cette affaire et nous aurions dû nous abstenir. Nous aurions dû laisser le Conseil communal examiner cette motion et laisser tout le monde réaliser qu'en baissant la fiscalité, nous n'atteindrions jamais nos objectifs.

Nous savons que nous allons au-devant de dépenses extraordinaires énormes dans les deux prochaines années. Je n'ai pas tous les chiffres en tête, mais nous sommes environ à 8-10 millions de francs pour le pôle de développement économique, réfection du collège, isolation de ce bâtiment, le camping (si le projet avance, nous devrons énormément investir), mais rien qu'avec le pôle de développement nous en sommes presque à 4 millions.

Nous savons que notre capacité de financement communale annuelle est d'environ 4 millions, mais nous l'avons déjà complètement dépassée. Je parle de l'autofinancement. Cela veut dire que pour les engagements financiers à venir, nous devons faire des emprunts extraordinaires, mais les prêteurs commenceront à connaître la situation financière de plus en plus mauvaise de La Tène. Les lois du marché veulent que lorsqu'on prend un risque, on augmente les taux. Ce ne sera pas forcément automatique, mais cela se fera petit à petit au cours des années, sachant que notre capacité d'autofinancement n'augmentera pas. Pourquoi n'augmentera-t-elle pas ? Parce qu'avec la décision qui a été prise en septembre par ce Conseil et si nous suivons la proposition de la majorité du GCD, nous ne pourrons plus reconstituer notre fortune et nous ne pourrons plus diminuer notre endettement.

Or, nous le savons par les indications qui nous ont été communiquées par le Conseil communal avec le budget 2019, notre fortune s'élève actuellement à la moitié de ce qu'elle devrait être et notre endettement est quasiment le double de ce qu'il devrait être.

Ces critères déterminent la capacité d'autofinancement et c'est cette dernière que regardent les organismes prêteurs avant de nous filer du pognon et surtout de déterminer un taux. Le problème est que si nous augmentons le taux de 0.5% sur 1 million, ce qui n'est pas du tout irréaliste, cela représente ce que paie une famille de contribuables modestes, qui gagne environ 4'800 francs (père, mère et 2 enfants), qui perçoit des aides pour l'assurance-maladie et parce que nous aurons insuffisamment reconstitué notre fortune et diminué notre endettement, cela fera, par tranche de 1 million, 1 ou 2 familles à Marin, modestes, qui paieront des impôts non pas pour des services, non pas pour des améliorations, non pas pour de la redistribution, mais pour payer des intérêts supplémentaires.

Comme quoi, et c'était le début de mon intervention, diminuer trop certaines charges fiscales n'est pas toujours en faveur des contribuables et nous devons aussi veiller au bien-être de ces derniers et à donner du sens à nos décisions.

Lors de son intervention du 13 juin dernier, M. Jérôme Amez-Droz avait pris l'image du robinet et de pente. Il disait (avec des perspectives assez positives sur les budgets des années à venir) : « On ne demande pas que l'on ferme complètement le robinet, on demande à examiner si c'est 1/3 ou 1/4 de tour pour que l'eau coule un peu moins vite, que l'on relâche légèrement la pression fiscale sur le contribuable. »

Toutefois, suite à la décision prise en septembre, avec les perspectives qui nous ont été rappelées ici, soit que l'on se dirige vers un budget négatif, que les comptes 2019 ne seront probablement pas négatifs mais beaucoup moins bons qu'ils ne le furent en 2018, non seulement on ferme le robinet, mais on commence à ouvrir le bouchon et le lavabo va se vider. C'est justement ce genre de choses que l'on ne doit plus faire, surtout avec de telles dépenses à venir. Sinon, dans 6 ou 8 ans, nous devrons de nouveau, après avoir baissé de quelques points, complètement augmenter cette fiscalité. Les contribuables demanderont ce que nous foutions et pourquoi nous n'avons pas adapté les charges aux dépenses.

Ce qui m'embête dans la proposition de M. Montini aujourd'hui et dans ce qui a été voté en septembre, c'est que lorsque le PSLT souhaite des dépenses, on lui rétorque « Dites-nous comment les financer ». Nous avons appris la leçon, nous avons bien compris et maintenant nous cherchons comment financer, ce qui est économiquement correct.

Cela est la même chose dans l'autre sens. Si nous diminuons les recettes, dites-nous quelles dépenses ou prestations nous supprimerons. Cet exercice a déjà été fait sous la commune de Marin. En grattant les fonds de tiroir, nous avons supprimé l'éclairage de Noël, le feu d'artifice du 1^{er}-Août et restreint le déneigement en hiver. Nous ne nous sommes jamais pris autant d'enguirlandées des citoyens. Que voulez-vous ? Une cité morte ? Vous touchez à tout ce qui est joli et tout ce qui fait notre particularité.

S'agissant des 150-250'000 francs que nous aurons dans le rouge, nous n'avancerons pas avec des propositions comme celle-ci et je ne viens pas avec des propos dogmatiques. Tout ce que l'on peut faire maintenant, avec les mauvaises prévisions qui s'annoncent et qui n'étaient pas dans le discours de Jérôme Amez-Droz en juin ni en septembre (son discours était plutôt positif car il disait qu'au vu de l'étude menée par le GCD, l'impôt des personnes morales pourrait être diminué de 9.27 points) est de constater que ce n'est plus possible. Le merveilleux exercice 2018 ne se répétera pas.

Pour ces raisons, lorsque l'entrée en matière aura été votée, le PSLT déposera un amendement pour que l'impôt foncier soit fixé à 1.6%, comme dans d'autres communes. Cet impôt fait un peu moins mal que les autres, car le propriétaire a l'interdiction de le répercuter sur les locataires. Il s'agit là d'un impôt un peu plus juste et nous espérons que vous suivrez notre proposition. J'ai été un peu long, merci. »

Michel Montini (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans la mesure où mon nom a été cité à plusieurs reprises par mon préopinant et qu'il y avait, dans sa présentation, un certain nombre de choses qui sont à mon sens objectivement et factuellement fausses, il est nécessaire de faire quelques correctifs.

Nous avons été comparés à des communes rurales du canton de Berne. Je crois que nous faisons vraiment fausse route. Prenons une commune tout à fait comparable en nombre de citoyens, qui est celle de Saint-Imier, commune du Jura bernois avec environ 5'100 habitants.

La commune de Saint-Imier est très intéressante par le grand nombre de prestations offertes à ses citoyens. Elle possède un hôpital de très bonne qualité. Il est de tellement bonne qualité, avec des médecins spécialistes de leur domaine, que de nombreux citoyens du Locle et de La Chaux-de-Fonds vont se faire hospitaliser à Saint-Imier.

Cette commune, comparable en nombre d'habitants avec notre commune, a une patinoire, une piscine, plusieurs écoles dont des écoles professionnelles et évidemment des transports publics qui la mettent à quelques minutes de La Chaux-de-Fonds et de Bienne et à moins d'une heure de notre maire commune Neuchâtel.

A tel point qu'un grand nombre de personnes travaillant dans le bas du canton de Neuchâtel (par exemple des fonctionnaires de l'université de Neuchâtel, d'autres institutions ou encore des travailleurs du secteur privé) vont habiter à Saint-Imier parce que c'est une commune où l'on s'y sent bien. Il n'y a certes pas le lac mais il y a d'autres beautés du paysage, mais surtout parce que la fiscalité y est

beaucoup plus clément. Je ne vous parle pas d'une commune du canton de Zoug, je vous parle du Jura bernois, qui n'est pas considéré comme un paradis fiscal en Suisse. Si l'on croit les chiffres de Comparis.ch, à La Tène, un citoyen célibataire gagnant 50'000 francs est ponctionné de près de 3'000 francs par année. A Saint-Imier, c'est 2'500 francs, soit 500 francs de moins par année. Je tiens à signaler que le montant de 2'500 francs est très proche de celui de la commune de Milvignes, qui présente aujourd'hui le plus faible taux d'imposition générale du canton de Neuchâtel.

Si nous voulons comparer ce qui est comparable, comparons-nous à ceux qui, premièrement ont une dimension comparable et qui deuxièmement sont en haut du panier au niveau des prestations offertes à la population. Je crois que je n'ai pas dit que je nous comparais forcément à la commune de Gampelen, qui est effectivement peut-être plus petite que la nôtre.

Quand j'entends que M. Ros souhaite porter le taux d'imposition au maximum de 1.6%, je constate que nous n'avons pas du tout la même vision de la fiscalité. Le but est de créer de bonnes bases pour que les gens souhaitent investir dans notre commune.

J'ai bien compris que l'exode fiscal est quelque chose de relatif et il faut prendre la fiscalité dans son ensemble. Le citoyen X ou Y doit comparer. Les communes du canton de Berne ont un taux d'imposition de la taxe foncière d'un maximum de 1.5%. Il s'agit bien d'un maximum et la plupart des communes ont des taux largement plus bas.

Le but n'est pas de nous mettre au diapason des communes les plus chères. A Neuchâtel, nous payons déjà une imposition cantonale beaucoup plus importante que dans des communes et cantons voisins. Il ne faudrait pas non plus que nous ayons les taux les plus importants au niveau des autres impositions directes. Je vous remercie de votre attention. »

Jean-Paul Ros (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, M. Montini a tellement raison. Il faut comparer toute la fiscalité. Vous savez que cet impôt foncier va surtout concerner les personnes morales.

A Saint-Imier, la charge fiscale des entreprises sur le bénéfice est de 20%. A Neuchâtel, elle est de 13.6%. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

Belul Bajrami (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la loi donne aux communes une marge de manœuvre quant au taux à appliquer.

Le Conseil communal propose d'appliquer un taux très légèrement en-dessous du maximum, ceci au nom de l'attractivité de la commune de La Tène. Le PSLT pense que cette proposition ne tient pas compte du bénéfice réel à d'exploiter cet impôt au maximum de son assiette d'imposition.

L'argument de l'attractivité de la commune de La Tène est faible et peu défendable dans ce cas de figure. D'ailleurs, les communes de Cornaux, Enges, Le Landeron et de Neuchâtel ont un taux de 1.6%. Ainsi, le PSLT soutiendra la proposition d'instaurer à l'ensemble des propriétaires d'immeubles de rendement un impôt foncier et il propose de porter ce taux au maximum légal, soit à 1.6%.

Le PSLT motive cette proposition contre une compensation à une baisse fiscale d'un point votée dernièrement. Celle-ci n'aura d'ailleurs pas d'effet sur les classes à faibles moyens contributifs. En revanche, augmenter l'impôt foncier de 0.1 point permettra à la commune d'engendrer environ 35'000 francs supplémentaires financés par une baisse de rendements immobiliers.

Le PSLT invite le Conseil général à accepter l'extension de l'impôt foncier à tous les propriétaires d'immeubles de rendement et d'accepter également l'amendement du PSLT de relever le taux d'impôt foncier à 1.6%. Je dépose la proposition d'amendement. Merci. »

Jean-Paul Ros (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT souhaite apporter une précision. Au cas où notre amendement était refusé, nous soutiendrions celui du Conseil communal et nous voterons l'arrêté dans son ensemble. »

Michel Planas (ELT), au nom de l'ELT, demande une interruption de séance de 5 minutes.

A la reprise des débats, l'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la confrontation des 2 amendements. L'amendement pour un taux à 1% récolte 11 voix et l'amendement pour un taux à 1.6% récolte 8 voix.

Suite au résultat, **le président** oppose l'amendement avec un taux à 1‰ à l'arrêté du Conseil communal.

Jean-Paul Ros (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT demande le scrutin nominal. »

Les membres du Conseil général acceptant l'amendement avec un taux à 1‰ sont les suivants :

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| 1. Patrick Albert (GCD-PLRT) | 8. Michel Montini (GCD-PLRT) |
| 2. Laurent Amez-Droz (GCD-PLRT) | 9. Elia Pecoraro (GCD-PLRT) |
| 3. Christophe Dolder (GCD-PDC) | 10. Emmanuel Rieder (GCD-PLRT) |
| 4. Alain Fridez (GCD-PLRT) | 11. Frédéric Ryser (GCD-PLRT) |
| 5. Jean-Charles Gerbex (GCD-PLRT) | 12. Ted Smith (GCD-PRLT) |
| 6. Philippe Marie-Thérèse (GCD-PLRT) | 13. Laurent Suter (GCD-PDC) |
| 7. Marino Montini (GCD-PLRT) | |

Les membres du Conseil général acceptant l'arrêté du Conseil communal avec un taux à 1.5‰ sont les suivants :

- | | |
|----------------------------------|--------------------------------|
| 1. Belul Bajrami (PSLT) | 10. Theresia Lauper (ELT) |
| 2. Nathaniel Bensimon (ELT) | 11. Michel Luthi (ELT) |
| 3. Soorekha Julia Bhimjee (PSLT) | 12. Philippe Mattmann (PSLT) |
| 4. Erich Brönnimann (ELT) | 13. Michel Muster (PSLT) |
| 5. Manuel Carneiro Costa (PSLT) | 14. Fernando Pires Gomes (ELT) |
| 6. Nadia Chassot (ELT) | 15. Michel Planas (ELT) |
| 7. Armand Ducraux (ELT) | 16. Jean-Paul Ros (PSLT) |
| 8. Philippe Glardon (PSLT) | 17. Pierre André Rubeli (PSLT) |
| 9. Bruno Gomes (PSLT) | |

Le président procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 17 voix contre 13 et 1 abstention. »

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie d'avoir suivi la proposition du Conseil communal. »

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'étude de 140'000 francs pour élaborer le projet de rénovation du collège des Tertres

Le président donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, avant de déposer cette demande de crédit, le Conseil communal s'est posé une série de questions. Ce soir, je vous présenterai deux réponses, sachant qu'une question restera ouverte.

1. Est-ce que la rénovation de ce bâtiment est raisonnable ?

L'étude d'un bureau d'architecture et l'analyse ciblée par un autre bureau d'architecture ont démontré clairement qu'il est raisonnable d'investir dans l'assainissement de ce collège. Le volume construit et l'organisation spatiale sont conformes aux besoins scolaires et répondent aux normes en vigueur.

Les résultats du concours d'architecture, basés sur un cahier des charges, ont confirmé ce premier constat : oui, il est raisonnable d'assainir.

Il y a du sens à maintenir cet immeuble en améliorant son impact environnemental et de prévoir une extension raisonnable.

2. Est-ce qu'un assainissement partiel est réalisable ?

Nous sommes dans un contexte scolaire qui nécessite une précaution spécifique et une organisation minutieuse pour minimiser l'impact du chantier.

L'assainissement de l'enveloppe (façades, fenêtres, toiture), le remplacement des radiateurs et l'extension des salles de classe (plus environ 20%) doivent être exécutés dans un laps de temps de 6 semaines (concrètement pendant les vacances d'été 2021).

Les retours des trois bureaux d'architecture ont attesté qu'il y a des possibilités et que c'est sous les conditions d'une planification accrue que le projet est réalisable.

3. Est-ce que le projet est réellement réalisable et maîtrisable ?

Pour que nous puissions répondre à cette dernière question, le bureau d'architectes doit affiner et approfondir le projet. Ce crédit d'étude permettra de confirmer le programme organisationnel et la planification du chantier.

En même temps, nous aurons une estimation des coûts plus exacte, dès lors que les chiffres se baseront sur les offres concrètes des entreprises soumissionnaires et nous aurons suffisamment de temps pour régler les recours éventuels (marchés publics).

Si le Conseil général de l'année prochaine devait refuser le projet, le montant de 140'000 francs sera perdu.

Pour ces raisons le Conseil communal vous présente ce soir une demande de crédit d'étude de 140'000 francs pour élaborer le projet de rénovation du collège des Tertres.

Je vous remercie de votre attention et je reste volontiers à votre disposition.

Le président donne la parole aux commissions.

Ted Smith (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 5 novembre, la commission financière a débattu de cette demande de crédit d'étude pour la rénovation du collège des Tertres.

Avant d'aller dans les coûts et les plannings de ce projet majeur, les commissaires ont voulu en savoir plus sur la vision du Conseil communal concernant nos besoins futurs en matière d'école, de classes et de bâtiments. Nous le savons, c'est une question à laquelle il n'est pas aisé de répondre, tant le nombre de paramètres différents entrant en ligne de compte est important.

Voici les éléments de réponse que nous avons obtenus de la part du Conseil communal :

- l'EOREN a demandé une expertise concernant l'évolution du nombre d'enfants dans les prochaines 10-15 années ; les résultats seront connus au début de l'année prochaine ;
- le bâtiment scolaire de Thielle-Wavre fait partie de la planification scolaire de l'EOREN à long terme ;
- le Vigner, actuellement en reconstruction à Saint-Blaise, serait déjà passablement occupé dès son entrée en fonction ;
- les habitations faisant partie du pôle de développement économique (PDE) représentent environ 2 classes d'élèves ; toutefois, l'horizon du PDE n'est pas le même que celui de la rénovation du collège des Tertres ;
- une petite réserve de classes sera libérée par les Moussaillons et le parascolaire ;
- nous avons encore la place pour une 3^{ème} halle de gymnastique.

En conclusion, si à ce jour, pour cette demande de crédit d'étude, nous n'avons pas reçu d'analyse fine pour les besoins futurs en matière de classes et de bâtiments, le Conseil communal sera en mesure de nous la fournir dans le rapport qui accompagnera la demande de crédit de construction proprement dite, c'est-à-dire avant septembre 2020.

Ensuite, nous avons débattu de la demande de crédit elle-même. Le Conseil communal a expliqué que le montant était relativement élevé car il a été demandé une préparation en détail afin de pouvoir exécuter la rénovation dans des délais très courts et dans des fenêtres de temps très précises. En effet, une exigence étant que les élèves et le corps enseignant puissent continuer à utiliser le bâtiment durant la rénovation. Un commissaire a suggéré que la commune et l'architecte puissent s'inspirer de la rénovation du CPLN à Neuchâtel, où les contraintes ont bien été gérées.

Une nouvelle construction a été exclue par le Conseil communal, d'une part car la structure du bâtiment est saine, d'autre part car le coût est beaucoup plus élevé et elle demanderait plutôt 10 ans au lieu de 3 pour une rénovation.

En combinant tous ces éléments, la commission financière a approuvé la demande de crédit d'étude de 140'000 francs à l'unanimité. »

Le président donne la parole aux groupes.

Laurent Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le GCD a examiné le rapport relatif au crédit d'étude de 140'000 francs pour l'assainissement du collège des Tertres avec intérêt et l'a approuvé à l'unanimité pour les raisons suivantes :

- l'exemplarité des bâtiments publics en matière d'économie d'énergie est une priorité pour le GCD, non seulement pour la protection de notre climat, mais aussi pour les économies financières qu'il apporte dans les frais d'exploitation ;
- le besoin d'entretien de notre patrimoine est reconnu, non seulement pour les retombées financières bénéfiques qu'il procure à la région, mais également pour les emplois dans le bâtiment et les recettes fiscales des entreprises et des travailleurs qui sont engagés ;
- nous apprécions que cette étude ne se fasse pas dans la précipitation comme en 2007, mais qu'elle soit bien réfléchie et avec des variantes ;
- l'utilisation du bois, telle que décrite dans le rapport, si possible de nos forêts, est fort appréciée.

Nos recommandations au Conseil communal en vue du crédit d'ouvrage sont les suivantes :

- dans un premier temps, clarifier au vu de l'évolution démographique et des collaborations avec les autres collèges de l'EOREN, si des extensions sont nécessaires au vu des projets en fin de chantier à Saint-Blaise et en planification à Hauterive ;
- fixer un cadre financier strict aux architectes et ingénieurs et demander des variantes à soumettre en commissions, tout en rappelant bien que nous souhaitons un bâtiment fonctionnel, facile d'entretien (n'oubliez pas de consulter nos concierges...), économe en énergie, permettant un enseignement de qualité et pas un monument luxueux ;
- après l'assainissement de la toiture, il serait judicieux de profiter de cet emplacement de qualité soit pour louer la surface à une entreprise spécialisée pour la pose de panneaux photovoltaïques, soit investir nous-mêmes dans des panneaux photovoltaïques si le modèle est plus rentable au moment de l'étude y relative.

Soyez convaincus que si le GCD est unanime pour l'octroi de ce crédit d'étude, il sera très critique quant au montant du crédit d'ouvrage à venir, que nous espérons au maximum à 3 millions de francs pour un assainissement énergétique et un rafraîchissement simple de l'intérieur. Merci de votre attention. »

Pierre André Rubeli (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, suite à la lecture du rapport du Conseil communal concernant un crédit d'étude de 140'000 francs pour élaborer le projet de rénovation du collège des Tertres, le PSLT soutient cette 2^{ème} phase qui va nous en préciser les coûts.

Le PSLT s'est surtout penché sur les raisons d'avancer dans ce projet par rapport au prochain PAL et de ce qui se passera du côté du PDE.

Les travaux ne devraient pas attendre de telles échéances et l'assainissement doit être entrepris. D'un autre côté, l'EOREN soutient la démarche et prendra en charge le crédit d'étude si la rénovation prévue est réalisée.

Les améliorations concernant l'isolation, donc une économie en chauffage, sont prévues et 2 classes de plus seront à disposition. Pour le reste, des infrastructures dignes de nos élèves seront à nouveau utilisées pour de nombreuses années.

L'arrêté est soutenu à l'unanimité par le PSLT. Je vous remercie. »

Erich Brönnimann (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le collège des Tertres, construit il y a bientôt 50 ans, ne répond plus aux exigences d'aujourd'hui.

Le rapport du Conseil communal nous explique bien les démarches entreprises pour obtenir les résultats qui sont montrés sous forme de tableaux et de textes.

Ces études préalables ont permis de confirmer que la construction sur structure métallique est en bon état et qu'une rénovation permettra d'arriver à un bâtiment «Minergie ECO» où ECO signifie « construction saine et écologique ».

Démolir le collège et en construire un nouveau n'est donc pas nécessaire. La rénovation est la solution qui permet une réalisation rapide, soit durant les six semaines à disposition lors des vacances scolaires.

Pour réussir cela, une planification extrêmement précise doit être réalisée et respectée.

Lors de sa séance du 11 novembre, l'ELT a donc pris en considération le rapport et accepté de soutenir le projet d'un crédit d'étude de 140'000 francs à l'unanimité des membres présents. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité. »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci beaucoup pour votre confiance. Je ne vous garantis pas de réussir à tenir le budget de 3 millions de francs, mais vous le verrez bientôt. Merci. »

7. Interpellations et questions

Néant.

8. Lettres et pétitions

Néant.

9. a) Communications du Conseil communal

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous informe que demain, dans le Bulcom, paraîtra une annonce qui évoque une problématique rencontrée dans le cadre du ramassage des déchets verts par l'entreprise Svedel, plus particulièrement par un sonneur (les sonneurs sont les personnes qui sont derrière les camions). En effet, un incident a eu lieu lors de la levée d'un récipient qui ne présentait pas tous les signes de conformité.

Suite à cet incident, les 5 communes contractantes auprès de Svedel, respectivement TeamAgri, feront paraître une annonce dans le Bulcom, qui annonce la limitation des récipients qui seront dorénavant levés, dont la liste figure d'ailleurs dans le MEMO-Déchets depuis de nombreuses années.

Jusqu'à présent, la société Svedel a toujours fait preuve d'une certaine largesse lors du choix des récipients qu'elle levait ou non.

Je vous rassure, il ne s'agit pas du tout d'une restriction drastique, mais simplement de respecter ce qu'indique le MEMO-Déchets, soit la levée des seaux de 3 à 8 litres, les containers à roulettes de 120 à 770 litres et les fagots de bois ficelés d'une longueur maximale de 1.5 mètre.

Les ramassages seront désormais limités à ces contenants et à ces formats. Pour le reste, l'entreprise a la consigne de « sticker » tout ce qui n'est pas conforme et nous réglerons les problèmes de réclamations de la population le moment venu.

Cette adaptation est également liée au respect des normes fixées par la SUVA, notamment le poids levé par les employés travaillant sur les camions. »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de la dernière séance du Conseil général, je vous ai invité oralement à l'inauguration des nouveaux locaux administratifs le samedi 30 novembre. Je dois retirer cette invitation, j'en suis désolé.

Les délais relatifs au chantier ont été tenus, mais entretemps, nous avons changé d'idée. Nous ferons une journée portes ouvertes en invitant la population à venir découvrir les nouveaux locaux. La date est fixée au samedi 4 avril 2020 et permettra d'inclure également l'administration et peut-être que quelques machines-outils et véhicules achetés ces dernières années seront présentés lors de cet événement. Merci à tous de réserver cette date. »

b) Communications du bureau du Conseil général

Néant.

10. Divers

Le président Daniel Jolidon : « Mesdames, Messieurs, je demande aux présidents de partis ainsi qu'aux chefs de groupes de prier les membres qui ne viennent pas aux séances du Conseil général de bien vouloir s'excuser.

La moindre des choses est de s'excuser, même après-coup. Un imprévu de dernière minute peut arriver, mais les dernières fois, je n'ai reçu ni le lendemain ni la semaine suivante les excuses des personnes qui ne se sont pas présentées.

Si les personnes ont été élues, c'est pour siéger et si elles ne siègent pas, je m'attends à ce qu'elles envoient au moins un petit mot d'excuse. Merci ».

Nadia Chassot (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il est des artistes de La Tène... Il est des artistes de Saint-Blaise...

Ma mère Jeannine Perez, votre concitoyenne et peintre de son état, ainsi qu'Evelyne Beljean, sculptrice, ont décidé d'unir leurs univers le temps d'une exposition.

Ces deux artistes ont le plaisir de vous inviter au vernissage qui se déroulera le vendredi 22 novembre 2019, de 17h à 20h à la Galerie de l'Evoles à Neuchâtel ou, si vous souhaitez admirer leurs créations, vous plonger dans leur monde de manière plus intimiste la semaine qui suit le vernissage et qui est indiquée sur les flyers que je me suis permise de déposer à vos places.

Soyez les bienvenus, venez rêver et découvrir leurs œuvres... !

Et pour conclure avec une citation d'Emile Zola « Une œuvre d'art est un coin de la création vu à travers un tempérament ».

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une belle soirée. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** adresse ses remerciements au Conseil communal, à l'administration communale pour l'excellent travail fourni, à la presse pour le compte-rendu qu'il espère positif et clôt la séance à 21h21.

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

D. Jolidon

E. Pecoraro